



Guillaume Richard, Corinne Legrand et Daniel Puigmal L'Unsa s'adapte à la nouvelle loi Travail.

L'article est disponible sur le site de "L'Est éclair" au lien suivant : <http://www.lest-eclair.fr/49194/article/2017-12-01/apres-les-ordonnances-la-vie-continue>

SOCIAL SYNDICAT : Après les ordonnances, «la vie continue» Par Yann Tourbe | Publié le 01/12/2017 à 07h36

« Nous n'avons jamais eu peur d'aller négocier dans les entreprises. » Ce « nous », c'est celui de l'UNSA, et celui qui s'exprime, c'est Guillaume Trichard, le secrétaire général de la fédération UNSA industrie et construction. Il était hier à Bréviandes pour l'assemblée générale du syndicat UNSA de Lacoste, 67,29 % aux dernières élections, selon Corinne Legrand, secrétaire générale de l'UNSA textile.

Les ordonnances sur la loi Travail ? C'était « le programme de Macron ». La question, désormais, « c'est comment on va s'organiser ». Les instances représentatives du personnel vont être refondues en un Comité social et économique (CSE), qui deviendra obligatoire le 31 décembre 2019. « Même les entreprises qui ont voté pour quatre ans en 2017 vont devoir remettre en place des élections. »

Bien sûr, tout n'est pas encore bouclé. « On attend encore le décret sur le nombre de délégués », par exemple. L'UNSA est « attachée au syndicalisme d'entreprise, on n'a pas attendu les conventions collectives pour dire que la négociation doit se faire au plus près des salariés ». Et quand ce n'est pas possible, comme pour les très petites entreprises du bâtiment (où l'UNSA est représentative), « on dit qu'il faut faire confiance aux négociations de branches ». En bref : il faut s'adapter, parce qu'avec ce qui se joue désormais sur les retraites et la formation professionnelle, « c'est le paritarisme tout entier qui est en train de trembler ».